



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands événemens se préparent ; je suis en *Vedette* : tout et que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ ; je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir ; je le publie sur l'heure.

Du Mardi 14 Mai 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Berlin, le 13 avril. Les commissaires du roi, ont pris, le 7 de ce mois, possession de la ville de Thorn. Les divers ordres de cette ville ayant été convoqués, on leur a lu la très gracieuse patente de notre souverain. Cet acte fini, il leur a été permis de se retirer tranquillement ; on a mis ensuite les scellés sur les archives et les diverses caisses publiques. On fit afficher ladite patente par-tout, et annoncer en pardon général. On releva encore la garde bourgeoise, et mit à leur place des troupes du roi, qui par précaution désarmèrent toute la milice bourgeoise.

FRANCE.

Rapport du général Lamarrière aux représentans du peuple.

Du quartier général d'Orchies, le 9 mai. — La journée du 8 est une des plus glorieuses pour les armées de la république, et qui prouve le mieux la dignité de la cause pour laquelle nous combattons. A 7 heures précises du matin, ainsi que le portoit l'ordre du général Dampierre, les différens corps de ma petite armée ont attaqué les postes avancés des ennemis. Le feu

a commencé par la division aux ordres du général Despourchés, qui étoit chargé de déboucher l'ennemi de l'abbaye de Vigogne, et des différens retranchemens qu'il avoit dans le bois de Saint-Amand. ce général et nos braves frères d'armes se sont présentés avec un couragé et une valeur sans exemple ; ils ont vaincu des obstacles incroyables, ont trouvé des retranchemens à chaque pas, dont ils ont chassé l'ennemi qui étoit par-tout en nombre très-supérieur, et malgré les batteries de 17, dont il n'a cessé de faire usage sur nous.

Despourchés s'est établi sur la platte-forme de l'abbaye de Vigogne où il s'est retranché ; il s'est battu avec un feu très-vif depuis 7 du matin jusqu'à 9 du soir. Je lui ai envoyé des renforts successivement, des subsistances et des munitions qu'il attendoit inutilement de Valenciennes. Cet officier-général a fait tous ses efforts pour appuyer son aile droite en flanc gauche du général Hédonville, qui attaquoit en même-temps Rhêmes ; mais jamais il n'a pu y réussir que par quelques tirailleurs. Les ennemis paroissent avoir perdu beaucoup de monde. Nous avons eu quelques braves gens de tués. Cette division a bivouqué la nuit dans le bois de Saint-Amand en conservant sa position, et doit ce

matin continuer son attaque, qui ne peut se faire avec avantage qu'autant qu'elle se réunira sur la droite avec les divisions chargées de débâsquer l'ennemi du bois de Rhêmes.

Au moment où Despourchés attaquoit avec mon avant-garde, j'ai provoqué les ennemis campés près Saint-Amand sous deux points différens; ils se sont moins défendus que la veille, et ont cherché à m'arrêter près de la ville sur la chaussée; mais étant convenu de ne m'en emparer, qu'après qu'ils auroient été chassés de Rhêmes et de Vigogne, je les ai occupé sur différens points et à diverses reprises, pour rendre plus utile ma diversion. J'ai dirigé plusieurs attaques sur ma gauche, tant sur *Celles* que sur un moulin où étoit l'ennemi. Il a fait des pertes et a été chassé. Nos tirailleurs ont fait le coup de carabine jusqu'à sur le camp de Maudé où il étoit retranché; et sur l'avis que j'ai reçu qu'un corps de 3,000 Autrichiens venoit de s'établir à *Monchain*, j'ai porté jusqu'à trois bataillons et six pièces de canon à mon poste de Belleporte. Le général Chaumont, chargé d'entretenir mes communications depuis Belleporte jusqu'à Nabhé, a arrêté plusieurs fois l'ennemi, qui a essayé de tourner mon flanc gauche, et de couper ma retraite.

« Le général Dampierre m'avoit écrit de me rendre auprès de lui, ou de lui envoyer une personne de confiance. J'ai chargé de cette mission l'adjudant-général Dupont. Je ne pouvois en choisir un plus distingué à tous égards, et qui serve mieux la République.

Je ne saurois trop faire l'éloge de la bravoure et du courage de nos braves défenseurs; ils ont témoigné une valeur républicaine, et observé une discipline qui est de la plus grande espérance pour le succès de nos armes. Ils sont fatigués; mais ils ne perdent pas la gaieté qui est inséparable de la bonne cause.

Ma petite armée est composée des troupes venant de Douai, du camp près Lille, et des postes avancés de cette dernière.

P. S. Ce matin 9, toutes les troupes sont sous les armes, pendant que Despourchés fera ses efforts pour le chasser de l'abbaye de Vigogne. Je ne doute pas du succès s'il peut être joint par Hédouville. Je vais me rendre à son

poste, lorsque j'aurai visité ceux qui sont en avant et sur mon flanc gauche.

Signé LAMARLIÈRE.

De Nantes ce 9 mai. Nous venons encore d'être repoussés à Saint-Colombin sur la route de Noirmoutiers. Notre poste a été obligé d'abandonner un caisson et 400 fusils. Plusieurs soldats de ligne sont passés à l'ennemi, que ce dernier traite avec humanité: ces pertes sont très peu de chose, mais sont trop par la hardiesse qu'elles donnent aux insurgés qui se raffermissent plus que jamais dans leur rébellion. Tout ce que l'on dit ici sur les avantages, ou pertes que nous faisons, est comme à Paris ou exagéré ou tronqué.

Bulletin du département de la Vendée, du 3 mai.

Une lettre des autorités constituées de la Châteigneraye, datée de ce jour, transmet à l'assemblée la nouvelle de l'attaque qui fut faite hier sur Mouilleron, par l'armée aux ordres du général Chalbos. Trois coups de canons tirés sur les rebelles, les ont ébranlés; et à la vue des patriotes, ils se sont enfuis, laissant après eux quelques pièces de vin et autres effets, dont on s'est emparé. Guyonnet, de Monilleron, chef de cette horde fanatique, a été tué sur-le-champ de bataille; on a saisi sa correspondance, qui donne les renseignemens les plus précieux, et contient les détails les plus intéressans sur les projets ultérieurs des rebelles. L'armée des patriotes est rentrée le même soir à la Châteigneraye, en très-bon ordre, et sans avoir éprouvé aucune perte.

Le citoyen Gallet, commissaire du département, écrit de Luçon, et fait passer copie de deux interrogatoires subis, l'un par Philippe-Auguste Payneau, greffier du juge de paix du canton de Bournezeau, et l'autre par Jean Bénéteau, charpentier à Saint-Hilaire-le-Vouhis; ces deux brigands, saisis les armes à la main, servoient de courriers et d'espions aux chefs de l'armée des contre-révolutionnaires; ils ont été arrêtés par la force armée, près les Moutiers-sur-le-Lay. Ils apprennent par leurs interrogatoires, que Verzeuil, Rouatan et Serigny commandent à l'Oye; Saint-Pal, Michea, Lepine et Rezeau à Mareuil; Dechouffe, Buckley et Morais-Plissonnière à la Roche-sur-Yon, et que plusieurs prêtres insermentés, parmi lesquels se trouve le nommé Dolbecq, ci-devant curé de Sainte-Cécile, célèbrent journellement des messes

à l'Oye et aux environs, et prêchant le massacre de tous ceux qui n'arboreront pas la camisole et la cocarde blanche. Ils confessent également que les brigands sont mal armés; qu'ils n'ont presque plus de munitions, et qu'à l'Oye, parmi leurs canons, ils en ont de bois, pour en imposer sur leur véritable état de défense.

Tous ces faits se trouvent parfaitement conformes à ceux que contient la correspondance interceptée sur le nommé Guyonnet, et qui apprend au surplus que les rebelles manquent de munitions, et qu'ils sont commandés à l'Oye, par Baudry d'Asson, Verteuil et Lusson; à Réaumur, par Landreau; à Chantonay, par Guichard et Tudeau, et par Laroche-Jacquelin à Pouzauges.

Les administrateurs du district des Sables transmettent la nouvelle officielle qu'ils ont reçue du citoyen Baudry, commandant la force armée à Challans, de la prise de l'île de Noirmoutiers. Les chefs des rebelles qui s'y étoient réfugiés, l'ont évacuée et se sont retirés dans les cabannes du marais. — Cette expédition est due au zèle et au courage d'une escadre française qui a prévenu l'intention où étoit le général Besser de s'emparer de ce repaire important, et qui étoit en marche pour l'attaquer.

D'Amiens, le 8 Mai. — Il a été mis sur le bureau le numéro 122 des Annales Patriotiques du 2 mai 1793, contenant la description qui suit :

« On vient de découvrir à Amiens deux cachettes de grains, l'une aux ci-devant Augustins, l'autre aux ci-devant Minimes : la découverte monte à 5 ou 6,000 sacs de bled enfouis dans la terre, mais pourri, au point qu'il n'est bon qu'à faire du fumier. Voilà comme on affaïsse le malheureux peuple, et puis on se plaint quand il murmure; on le dit cruel quand il se venge: c'est vous, infâmes, qui êtes des assassins; vous qui lui dérobez son pain, ce pain qu'il cultive avec tant de peines et de soins; vous outragez à la fois l'humanité, la nature et son auteur ».

— Le conseil-général, où le procureur-général-syndic, considérant que ce fait, absolument dénaturé, n'a pu être transmis ainsi au public, qu'avec le dessein perfide d'indisposer le peuple, et de l'engager, par de fausses allarmes, à se porter à des extrémités fâcheuses, qui ne sont ni dans son caractère, ni dans son cœur; qu'il

résulte, en effet, du procès-verbal, rédigé le 27 avril dernier par les officiers municipaux d'Amiens, et de leurs observations, « qu'il a été trouvé une petite quantité de bleds incendiés, il y a plusieurs siècles, et retrouvés dans la fouille des fondations d'un bâtiment, près des Augustins: qu'il n'en a pas été trouvé chez les Minimes »; considérant que ces détails, consignés dans un acte authentique, suffiront pour prouver la fausseté de la note adressée au journaliste, et, pour démontrer combien le peuple doit se prémunir contre les méchants qui cherchent à le corrompre, a arrêté que copie du présent sera envoyée au président de la convention nationale, au ministre de l'intérieur, et aux députés du département, avec invitation de le rendre aussi public, que l'a été la calomnie qu'il a pour objet de dévoiler et de détruire. (Suivent les signatures).

De Chinon. — Sur la malheureuse nouvelle nouvelle que nous avons apprise de la position de Thouars, nos corps administratifs, le receveur du district, le receveur des droits d'entregistrement, le bureau de la poste, les munitionnaires de guerre et les grenadiers ont été forcés de se transporter ici. Tous les patriotes et la plus grande partie de leurs femmes se sont aussi retirés dans cette ville. A peine avons-nous été partis, qu'une horde d'infâmes aristocrates, partisans des brigands qui nous désolent, ont coupé l'arbre de la liberté, ont foulé la cocarde nationale et ont arboré la cocarde blanche. Nous connoissons les chefs de l'émeute. Le citoyen Poirier, procureur syndic, a manqué de perdre la vie, et par les menaces de ces scélérats, a été forcé de se sauver à la hâte. Leur triomphe ne sera pas long. Nous attendons ici des forces de Tours; sitôt qu'elles seront arrivées, nous nous porterons sur notre malheureuse ville et nous punirons bien sévèrement les auteurs qu'elle renferme.

Paris. La commission du Temple, sollicitée par la veuve Capet, relativement à la demande qu'elle a faite hier d'un médecin pour son fils, dont la fièvre continue, &c qui est fort agité, quoiqu'il aille mieux ce matin la mère et la tante étant fort inquiétées, observe dans une lettre, qu'elle ne croit pas devoir lui refuser sa demande.

Le conseil-général arrête que le médecin or-

dinaire des prisons ira soigner le petit Capet, attendu que ce seroit blesser l'égalité que de lui en envoyer un autre.

§ On a exécuté hier à la rigueur la loi qui ordonne la saisie de tous les chevaux de luxe. Le conseil a pris l'arrêté suivant :

Le conseil-général arrête que les chevaux seroient remis aux propriétaires, munis d'un certificat de leur section respective, à la charge par eux de les représenter quand ils en seroient requis, et de faire leur soumission.

Arrêté en outre, sur le réquisitoire du premier substitut du procureur de la commune, comme moyen exécutoire de la loi, et des arrêtés relatifs aux chevaux de luxe, qu'après que les formalités préalables auront été remplies par les commissaires de section, les chevaux seront marqués d'un fer chaud, à l'empreinte d'un bonnet de la liberté, en présence des commissaires qui conduiront lesdits chevaux, et que la reconnaissance qui sera donnée par le gardien, contiendra, outre le sigalement, la mention expresse de cette marque.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

(Présidence du citoyen Boyer-Fonfrède)

Suite de la séance du Dimanche 12 Mai.

Des députés extraordinaires de Poitiers viennent représenter l'état de détresse de leur ville, sans force, ouverte de toutes parts, qui n'a plus rien qui la couvre, depuis que Thouars est au pouvoir des rebelles; ils demandent un décret contre Petineau qui a trahi la République et ses armées, a arboré lui-même un drapeau blanc qu'il a planté sur les remparts de Thouars, à livré les provisions, 13 pièces de canons et 4 mille fusils; une fois maîtres de Poitiers, les révoltés peuvent se porter sur la Rochelle qu'ils assiègeroient par terre, tandis qu'une flotte anglaise l'attaqueroit par mer. Car il n'en faut pas douter, Pitt est l'ame de ce grand complot. Cette pétition est renvoyée au comité du salut public.

Séance du Lundi, 13 Mai.

Une lettre du général Custine en date du 7 de ce mois rend compte d'une action que le général Landremont a eu avec les Autrichiens, en voulant faire entrer des recrues dans Landau. Ils ont été repoussés; mais bientôt soutenus par des forces supérieures, ils nous ont forcés à une retraite qui s'est exécutée avec intelligence.

Par une seconde lettre Custine envoie sa démission; il pense qu'ayant perdu la confiance des commissaires de la convention, il ne peut plus rester à la tête des armées. Cette disgrâce lui vient pour avoir écrit une lettre à Brunswick. On en donne lecture; renvoyé au comité.

L'ordre du jour appelloit la discussion sur la constitution.

Condorcet demande qu'on fixe un délai; passé lequel tems, si la constitution n'est pas finie, les assemblées primaires seront convoquées, pour élire une nouvelle convention, qui s'assembleroit au 15 décembre prochain.

Thuriot au contraire rappelle que les députés ont juré de ne point se séparer que la constitution ne fut faite, il veut que chaque député appelé par l'appel nominal, déclare s'il se sent assez de courage pour faire une constitution, et que s'il ne l'a pas, il abandonne sa place à des suppléans.

Lanjoinais au nom du comité, propose la série des questions sur la constitution.

Le général Santerre annonce que 12 à 14 mille hommes partiront d'ici à demain pour aller combattre les ennemis de la Vendée. Il propose de faire une descente de 100 mille hommes en Angleterre, pour en appeler au peuple Anglais.

La section du Panthéon français, et celle des Tuilleries, présentent leur contingent. On accorde à l'une 150 mille livres d'avance, et à l'autre 60 mille.

On trouvera à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N^o. 3., Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année 25 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.